

nous avons voté contre le renversement du gouvernement conservateur, renfermé constitutionnellement dans la motion Landry.

Puisque ce renversement pouvait être un autre malheur pour les métis, il nous a paru qu'on ne devait pas, nous qui voulions leur faire du bien, guérir leur mal passé par un mal nouveau. Nous avons cru qu'en cela nous représentions véritablement le sentiment et la volonté de tous nos constituants qui sont sages et qui veulent le bien ; et qu'à notre place, ils n'auraient pas fait autrement.

Plusieurs de nos amis et de nos appuis, cependant n'ont point partagé notre sentiment, ni notre manière de voir, et nous ont regardé comme ayant manqué gravement à notre devoir ; quelques-uns ont même été jusqu'à nous considérer comme des traîtres à notre sang et à notre patrie.

Il est vrai qu'ils ne connaissent pas complètement le motif de notre conduite, vu que le silence nous était imposé par une raison légitime de respect et de fidélité envers l'Archevêque du Nord-Ouest ; mais il semble qu'on aurait pu être plus indulgent à notre égard, et attendre avant de nous maltraiter que le temps fut venu de donner nos explications.

Nous avons donc souffert considérablement dans notre réputation pour l'amour des métis, de la part même des amis des métis qui étaient aussi les nôtres.

Aujourd'hui que notre mandat achève, il est convenable que nous fassions comprendre à nos concitoyens, qui nous ont honoré de leur confiance, la raison entière de notre conduite.

Votre Grandeur a cette raison entre les mains ; et je viens la prier en mon nom comme au nom de plusieurs autres députés fédéraux de la faire connaître si elle le juge à propos.

Voici comment :

J'ai demandé à Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque de St-Boniface, à présent que nous devons rendre compte de notre administration aux électeurs, et que l'effervescence est apaisée au Nord Ouest par le temps écoulé et les réparations déjà faites, l'autorisation de rendre public l'avis qu'il nous avait donné privément l'an dernier.

Mgr l'Archevêque de St-Boniface retenu par la maladie à l'hôpital, m'a répondu qu'il donnait volontiers cette autorisation qui est un acte de justice, mais qu'il en référerait à Votre Grandeur ; que l'année dernière il vous avait écrit une lettre contenant les opinions et les raisons des opinions qu'il avait exprimées devant nous à Ottawa sur le sujet en question ; que la publication de cette lettre répondrait entièrement au besoin exposé de ma part, sans qu'il fut nécessaire pour lui de s'astreindre à une répétition, et que V. G. était du reste le juge du moment de cette publication dans son diocèse.

Votre Grandeur voudra donc, je l'espère, m'accorder la faveur de mettre sous les yeux de mes constituants, les électeurs du Comté de Charaplain la susdite lettre de Mgr de St-Boniface, et même de la publier sur les journaux pour la justification des députés mes confrères et amis.

Elle daignera peut-être aussi me dire si elle juge ma conduite aussi dommageable à ces métis qui lui sont chers, et par conséquent aussi reprehensible que quelques-uns ont voulu le dire.

Ces explications et ces témoignages peuvent ramener à d'autres sentiments beaucoup de citoyens qui ont été trompés par des paroles démesurées, mais qui au fond du cœur ne veulent que le plus grand bien de leurs compatriotes.